

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à une demande de permis de construire
une centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit «Le Grand Coderc – Etangs du Cailloutier»
sur la commune de SAINT-PAUL-LA-ROCHE
déposée par la SASU ENGIE PV GRAND CODERC**

dont le siège social est situé Le Triade II, 215 Rue Samuel Morse - 34000 MONTPELLIER

Par arrêté n° BE 2022-05-07 du 19 mai 2022, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 33 jours consécutifs du **jeudi 16 juin 2022 à 9h00 au lundi 18 juillet 2022 à 12h00**.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de SAINT-PAUL-LA-ROCHE (24800), le Bourg.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Dominique FRANCOIS, Directeur territorial de l'Agence Régionale de Santé, à la retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les conditions suivantes :

- sur support papier à la mairie de SAINT-PAUL-LA-ROCHE aux heures d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de SAINT-PAUL-LA-ROCHE aux horaires d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante www.dordogne.gouv.fr, rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de SAINT-PAUL-LA-ROCHE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-2022-st-paul-la-roche@dordogne.gouv.fr

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-PAUL-LA-ROCHE pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

Dates	Horaires
jeudi 16 juin 2022	9h00 à 12h00
mercredi 22 juin 2022	9h00 à 12h00
mardi 28 juin 2022	9h00 à 12h00
vendredi 8 juillet 2022	9h00 à 12h00
lundi 18 juillet 2022	9h00 à 12h00

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de la Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme Habitat Construction - Pôle Urbanisme - cité administrative - 24024 PÉRIGUEUX CEDEX - tél : 05.53.45.56.00.
- de la société ENGIE PV GRAND CODERC à Mme Magali RICOU-DUTHIL, chef de projets Développement - tél : 07 87 30 84 70 - email : magali.ricou-duthil@engie.com

A l'issue de cette procédure, la décision sera prise par le préfet de la Dordogne par un arrêté préfectoral de permis de construire ou de refus.